

# RATTRAPER ET ACCÉLÉRER

## l'investissement et l'entretien des infrastructures et des réseaux

Nos entreprises et leurs salariés sont prêts à une mobilisation exceptionnelle pour surmonter cette crise et vous aider à préparer dès maintenant l'avenir de vos territoires

### LES TRAVAUX PUBLICS EN OCCITANIE



**2000**

entreprises



**26 200**

salariés permanents et  
4100 intérimaires



**4 MDS €**

de chiffre d'affaires

### EN HAUTE-GARONNE



**424 ENTREPRISES**

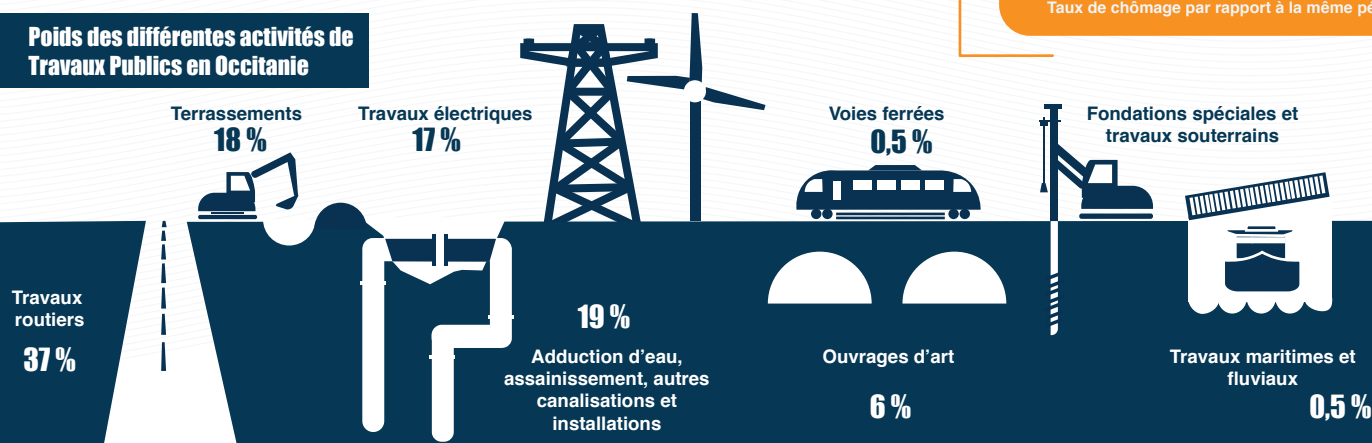
**9 164 SALARIÉS & INTÉRIMAIRES**

**970 M € de CA**

**+23,8%**

Taux de chômage par rapport à la même période en 2019

#### Poids des différentes activités de Travaux Publics en Occitanie



Données FNTP

## COMPRENDRE

Notre Profession vous accompagne pour la construction et l'entretien des infrastructures et des réseaux de vos territoires afin de garantir un service qualitatif à vos citoyens.

Les entreprises de Travaux Publics ont su s'adapter durant le contexte de crise sanitaire, afin de relancer rapidement l'activité tout en assurant la sécurité des salariés. Aujourd'hui la quasi-totalité des chantiers a repris. Toutefois, les difficultés sociales arrivent, et votre mobilisation est désormais essentielle ! Des mesures sociales et économiques doivent être mises en oeuvre rapidement.

Pendant le confinement, en Occitanie, les appels d'offres de Travaux Publics ont chuté en moyenne de près de 60% par rapport à la même période en 2019 entraînant de facto de grandes incertitudes pour les mois à venir.

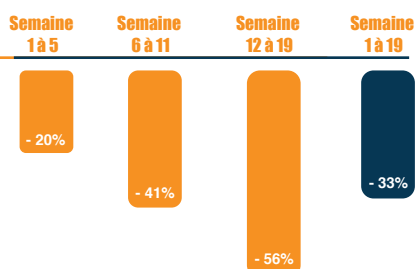
Sans nouvelles commandes publiques, dont notre secteur dépend à plus de 70 %, beaucoup d'entreprises n'auront pas suffisamment d'activité au delà du second trimestre, ce qui engendrera une crise sociale importante pour notre secteur.



de l'activité des entreprises dépendent de la commande publique

#### Focus région Occitanie

Comparaison des évolutions entre 2019/2020  
Baisse du nombre d'appels d'offres  
source : Vecteur +



# RATTRAPER ET ACCÉLÉRER

## l'investissement et l'entretien des infrastructures et des réseaux

Nos entreprises et leurs salariés sont prêts à une mobilisation exceptionnelle pour surmonter cette crise et vous aider à préparer dès maintenant l'avenir de vos territoires

## AGISSEZ À NOS CÔTÉS

Il est urgent que vous puissiez agir à nos côtés dès aujourd'hui, en maintenant l'investissement et en anticipant les prochains chantiers afin d'éviter une crise sociale désastreuse.

### Des travaux d'entretien renforcés

L'ensemble des chantiers prévus, il y a trois mois, ont-ils été lancés ?

Vous pouvez relancer l'activité des Travaux Publics en mobilisant des marchés à bon de commande, en réalisant des travaux d'entretien, en activant de nouveaux les petites ou grandes opérations.

Les ordonnances exceptionnelles prises dans le cadre de la crise sanitaire vous permettent de sauvegarder l'emploi dans votre territoire !

**Un plan de relance à moyen terme des réseaux et des infrastructures sur votre collectivité, en allant chercher le soutien de l'État, du département et de la Région, de l'Agence de l'Eau...**

L'État a d'ores et déjà engagé de nouvelles mesures pour soutenir l'investissement local. C'est l'occasion, pour vous, de mobiliser ces fonds de soutien pour lancer vos projets, sans attendre, essentiels pour vos administrés, afin de constituer un plan de relance économique local.

**SANS APPELS D'OFFRES  
PAS D'INFRASTRUCTURES  
PAS D'ACTIVITÉ  
PAS D'EMPLOIS LOCAUX**

**SOUTENONS  
NOS TERRITOIRES**

## LES MÉCANISMES DE FINANCEMENT MOBILISABLES ET SIMPLIFIÉS

Durant la crise sanitaire la circulaire sur l'état d'urgence apporte des modifications aux différents mécanismes de financement que vous pouvez mobiliser dans le cadre de vos investissements.

**DETR // DSIL**

**Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux  
Dotation de Soutien à l'Investissement Local**

- Traitement accéléré des demandes de crédits de paiement
- Réaffectation de crédits fléchés vers de nouveaux projets en accord avec le Préfet (délais de dépôt prolongés)

**DETR**

**Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux**

- Avance de versement ~ 30% du montant prévisionnel de la subvention
- Réaffectation de crédits fléchés vers de nouveaux projets en accord avec le Préfet (délais de dépôt prolongés)
- Assouplissement des règles de constitution des dossiers
- Nouvelles catégories d'opérations éligibles

**DGF**

**Dotation Globale de Fonctionnement**

- Avance de trésorerie possible
- Majoration de l'acompte de DGF

**FCTVA**

**Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée**

- Mobilisation d'un acompte de 70 % du montant prévisionnel de FCTVA pour faire face à un niveau exceptionnel de dépenses de fonctionnement ou d'investissement